

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du jeudi 18 juin 2020**

<b>N° de délibération : 2020-21-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 10 mars 2020</b>

L'an deux mille vingt, le 18 juin à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU	<b>X</b>			
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
Mme Catherine PARENT	<b>X</b>			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			<b>X</b>	
M. Mathieu HAZOUARD	<b>X</b>			
M. Jonathan MUÑOZ		<b>X</b>		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>			
M. François ELIE			<b>X</b>	
M. Alain THOMAS			<b>X</b>	
M. Bernard DUPONT		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
M. Jean-Louis MARSAUD	<b>X</b>			
M. Joël PAPILLAUD	<b>X</b>			
M. Christian VIGNAUD	<b>X</b>			
M. Dominique de CASTELBAJAC	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Seize délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-deux droits de vote sur quarante-huit (87,5 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que l'ensemble des documents (ordre du jour, rapports de présentation, tableaux récapitulant les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Comité syndical) nécessaire à la tenue de la séance du 10 mars 2020 ont été transmis aux élu(e)s lors des convocations le 4 mars 2020 ;

Considérant que les délibérations du dernier Comité syndical ont été transmises au contrôle de légalité et publiées par voie d'affichage ;

Considérant qu'il convient désormais que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal joint au présent rapport de la séance du 10 mars 2020 ;

**DECIDE d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 10 mars 2020.**

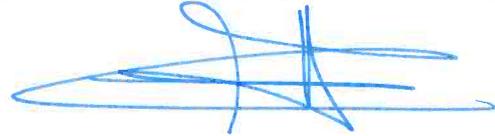
Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir donné à M. Jacques CHABOT)	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD	X			
Mme Joëlle AVERLAN Suppléante de M. Jonathan MUÑOZ	X			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	X			
M. François ELIE				X
M. Alain THOMAS				X
M. Bernard DUPONT (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique DE CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT, François ELIE et Alain THOMAS sont absents, non représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**

**Procès verbal du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**  
**du 10 mars 2020**

<b>Date de la convocation :</b>	<b>4 mars 2020</b>
---------------------------------	--------------------

L'an deux mille vingt, le 10 mars à 14H00, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	<b>X</b>		Absente pour la délibération n° 2020-20-CS	
M. François BONNEAU		<b>X</b>		Pouvoir donné à Mme Marie Henriette BEAUGENDRE
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>		N'a pas pris part au vote pour la délibération n° 2020-15-CS	
M. Didier JOBIT	<b>X</b>		Absent pour la délibération n° 2020-14-CS	
Mme Catherine PARENT		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Didier JOBIT
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT	<b>X</b>			
M. Mathieu HAZOUARD		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ
M. Jonathan MUÑOZ	<b>X</b>			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>			
M. François ELIE		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Christophe RAMBLIERE
M. Alain THOMAS		<b>X</b>		M. Christophe RAMBLIERE, suppléant
M. Bernard DUPONT		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
M. Jean-Louis MARSAUD		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Gérard SORTON
M. Joël PAPILLAUD		<b>X</b>		M. Patrick EPAUD, suppléant
M. Christian VIGNAUD			<b>X</b>	
M. Dominique de CASTELBAJAC	<b>X</b>		Absent pour les délibérations n° 2020-14-CS et n° 2020-15-CS	
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Pour cette séance, le Comité syndical est constitué de :

- 8 élu(e)s présents et 7 délégué(e)s représentés, représentant un total de 36 voix pour les points 1 et 2 de la séance (gouvernance et délégation du Comité syndical au Président) et la délibération n° 2020-14-CS ;
- 8 élu(e)s présents et 8 délégué(e)s représentés, représentant un total de 41 voix pour la délibération n° 2020-15-CS ;
- 10 élu(e)s présents et 8 délégué(e)s représentés, représentant un total de 47 voix pour les délibérations n° 2020-16-CS à 2020-19-CS ;
- 9 élu(e)s présents et 7 délégué(e)s représentés, représentant un total de 37 voix pour la délibération n° 2020-20-CS.

Constatant que le quorum est atteint, le président du Syndicat, M. Jacques CHABOT, ouvre la séance à 14h00 et présente l'ordre du jour.

## 1- Gouvernance du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) :

Les élections municipales vont conduire au renouvellement de 11 délégués titulaires et de 11 délégués suppléants. Le Comité syndical du 10 mars 2020 a lieu avant le premier tour des municipales.

Il sera demandé aux futurs Conseils communautaires de désigner rapidement leurs délégués au Comité syndical de Charente Numérique et au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) d'entériner rapidement ces nominations de façon à permettre à Charente Numérique de pouvoir tenir un Comité Syndical dès le mois de juin 2020 avec les nouveaux élus.

Dans l'attente de la nomination des nouveaux délégués du collège "SDEG16", conformément aux statuts, les délégués en place continueront à siéger et à délibérer.

A compter de ce jour, M. Jean CARRUETTE occupe la fonction de Directeur de Charente Numérique.

## 2- Délégation du Comité syndical au Président :

Le Président indique que le Comité syndical lui a délégué une partie de ses attributions et qu'il doit rendre compte de l'exécution des attributions ainsi déléguées.

C'est dans cet objectif que 3 tableaux (marchés publics, agrément des sous-traitants et opérations de mutualisation d'infrastructure) récapitulant les décisions prises par le Président dans les domaines mentionnés sur la période de janvier à mars 2020 ont été transmis lors des convocations aux membres du Comité syndical le 4 mars 2020.

Les documents transmis n'appelant pas d'observations ni de réserves de la part de l'Assemblée, le Comité syndical prend acte des décisions prises par le Président de Charente Numérique dans le cadre de sa délégation générale de compétences, telles que mentionnées en annexe (cf : tableaux 1, 2 et 3) du présent procès-verbal.

### 3- Délibérations :

- Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 15 janvier 2020 (n° 2020-14-CS) :

Le président rappelle que le compte-rendu de séance a été transmis à l'ensemble des délégué(e)s avec les convocations.

#### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2019 (n° 2020-15-CS) :

Le Président précise qu'il ne prendra pas part au vote du rapport et sortira de la salle.

Il convient de désigner un Président de séance pour le vote du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation du résultat d'exécution du budget principal et du budget annexe. C'est M. Jean-Paul ZUCCHI, membre du collège SDEG, qui est désigné Président de séance du Comité syndical.

Il est indiqué pour le compte administratif 2019 que, s'agissant du budget principal, les recettes de fonctionnement sont de 2 469 926 €. Les dépenses de fonctionnement sont de 1 818 443 € avec un excédent d'exploitation de 651 483 € qui est reporté sur la section d'investissement. L'excédent dégagé sera reporté en partie sur la section d'investissement (part correspondant au remboursement du capital de l'emprunt, soit 307 254,71 €) et en partie sur la section de fonctionnement pour un montant de 344 227,84 €.

Les dépenses d'investissement ont été inférieures à celles qui avaient été budgétées (18 717 231 €) du fait du retard sur le planning de déploiement des travaux FTTH et donc sur le nombre de prises livrées. Le bilan de la section d'investissement est donc largement bénéficiaire (52 929 543 € de recettes d'investissement) avec un excédent (34 212 313 €) qui est reporté sur 2020.

Pour le compte administratif du budget annexe dédié à l'amélioration de la couverture mobile, l'accord conclu entre l'Etat et les Opérateurs a changé la donne avec des travaux désormais à la charge des opérateurs. Les dépenses d'investissement sont de 32 076 € en 2019. 2020 est la dernière année budgétaire avec un budget annexe qui va disparaître. Seuls quelques travaux d'aménagement de site seront réalisés en 2020 avec un excédent d'investissement (97 838 €) qui est reversé sur 2020.

**La délibération est adoptée à l'unanimité, étant précisé que M. Jacques CHABOT, Président de Charente Numérique est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.**

- Budget primitif 2020 (n° 2020-16-CS) :

Le Président et M. Pierre DEBESSON détaillent la présentation du diaporama effectuée en séance.

Le Président attire l'attention des membres du Comité syndical sur le montant inscrit sur le compte d'attente pénalités FTTH. 2 réunions ont eu lieu avec les groupements d'entreprises titulaires des marchés FTTH et il a été décidé de leur appliquer une première série de pénalités avec un point de revoyure fin avril et fin juin avec des obligations de résultats sous peine d'appliquer une 2<sup>ème</sup> série de pénalités.

- Le budget principal (compétence de création, exploitation et commercialisation d'un réseau très haut débit sur le territoire du Département de la Charente) :

La section de fonctionnement du budget principal est établie à 3 336 005 €. Elle est découpée en 3 parties avec le fonctionnement du Syndicat, le financement du FttH par les EPCI qui fait suite aux 2 emprunts qui ont été contractés par le Syndicat auprès de la Banque Postale (emprunt cédé depuis à la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL)) et Arkéa ainsi que le financement du réseau des 3 ex CdC dont la propriété a été transféré en 2018 par le SDEG 16 au bénéfice de Charente Numérique (réseau de montée en débit filaire et de desserte fibre optique des zones d'activités réalisé par le SDEG 16 sur le territoire de la 2<sup>ème</sup> couronne de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême).

Si on compare par rapport à l'exercice 2019, on constate une augmentation des coûts de fonctionnement du Syndicat (postes personnels et location d'infrastructure d'Orange « GC BLO »), une augmentation du niveau de remboursement des emprunts qui ont été souscrits par le syndicat au titre de la participation des EPCI pour le financement du FTTH et une baisse du financement du réseau des 3 ex CdC.

M. Pierre DEBESSON détaille les dépenses et les recettes de fonctionnement du syndicat Charente Numérique qui sont établies à 1 569 751 € conformément à la répartition ci-après :

	Montant des dépenses
Frais de structure	131 100 €
Frais de personnel	642 000 €
AMO et autres charges	60 000 €
Intérêts de l'emprunt autofinancement	228 150 €
Pénalités GC BLO	30 000 €
Amortissements divers	30 500 €
Redevance ARCEP licence radio	68 001 €
GC BLO d'Orange	380 000 €

Montant des recettes	
1 107 219 €	Participations statutaires
1 500 €	Recette FttH R1
148 000 €	Redevance Orange poteaux
283 032 €	Excédent 2019
30 000 €	Remboursement pénalités GC BLO par les entreprises
<b>1 569 751 €</b>	<b>Total</b>

Total	<b>1 569 751 €</b>
-------	--------------------

Il est précisé que les prochains exercices budgétaires seront impactés par le coût de plus en plus important du poste coût d'exploitation s'agissant des locations d'infrastructures d'Orange « GC BLO ».

Le 2<sup>ème</sup> volet du budget de fonctionnement concerne le financement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) avec un total de 1 075 568 € de remboursement des emprunts en 2019 (dont 469 486 € d'intérêt et de commission d'engagement et 606 082 € de remboursement du capital). Il est proposé d'affecter sous forme de recettes exceptionnelles une partie des pénalités qui ont été notifiées aux groupements d'entreprises titulaires des marchés FTTH (400 054 €), soit une participation des EPCI pour 2020 de 675 514 €.

M. Pierre DEBESSON indique qu'il a été demandé au SDEG 16 de voter la participation des EPCI en tenant compte du montant contractuel découlant des emprunts (1 075 568 €) qui ont été souscrits tout en précisant que le montant communiqué par Charente Numérique est un montant maximum.

Il précise que les pénalités sont temporaires jusqu'au Décompte Général Définitif (DGD), l'objectif étant d'avoir un DGD par Jalon ce qui permettra d'entériner ces pénalités qui ne correspondent qu'à une quote part du montant total qui a été notifié aux titulaires.

Le poste financement de la section d'investissement correspond au remboursement du principal de l'emprunt.

Le 3<sup>ème</sup> et dernier volet concerne le réseau des 3 ex CdC pour un montant de 690 686 € :

	Montant des dépenses
Financement section d'investissement	7 779 €
Trop perçu des coûts d'exploitation 2019	53 417 €

Montant des recettes	
61 196 €	Partie excédent 2019

Location Orange GC BLO	34 000 €
EDF	32 000 €
Maintenance et entretien du réseau	20 000 €
Amortissement dépenses réseau des 3 ex CdC	543 490 €
<b>Total</b>	<b>690 686 €</b>

49 050 €	Redevance PRM Orange
26 000 €	Recettes commerciales
23 605 €	Participation du GrandAngoulême
530 835 €	Amortissement subvention réseau des 3 ex CdC
<b>690 686 €</b>	<b>Total</b>

Il a été décidé de lancer en 2020 un marché de maintenance afin d'assurer une meilleure prise en charge du réseau des 3 ex CdC.

M. Pierre DEBESSON présente la section d'investissement du budget principal qui est établie à 68 970 000 €. La répartition présentée dans le diaporama est la suivante :

Montant des dépenses		Montant des recettes	
Remboursement du principal emprunt EPCI	606 082 €	613 861 €	Autofinancement provenant de la section de fonctionnement
Raccordement des ZA du réseau des 3 ex CdC	7 779 €		Amortissement réseau des 3 ex CdC
Amortissement réseau des 3 ex CdC	530 835 €	543 490 €	Amortissements matériel
Petit matériel informatique, site web	30 000 €	30 500 €	Résorption des avances
Augmentation capital SPL	375 000 €	300 000 €	Fonds de concours du Département
Inclusion Numérique	300 000 €	5 535 764 €	Fonds de concours de la Région
Mutualisation	500 000 €	9 369 861 € (dont 187 500 € pour le capital de la SPL)	Subvention FSN
Travaux spécifiques FTTH 2020 (solde J1 et J2, partie J3 et J4)	32 407 991 €	9 356 956 €	Emprunts EPCI et Charente Numérique
Report travaux FTTH 2019	34 212 313 €	8 700 000 € (dernier appel de fonds)	Report investissement 2019
		34 212 313 €	Couverture du déficit constaté en 2019 en investissement
<b>Total</b>	<b>68 970 000 €</b>	<b>307 255 €</b>	<b>Total</b>
		<b>68 970 000 €</b>	

Il existe deux autorisations de programme (AP) en section d'investissement : « FTTH » et « résorption des zones d'ombres internet ».

S'agissant de l'AP « FTTH », il est proposé de modifier les montants en tenant compte des avenants des marchés (ajustement des liens de collecte et des périmètres des marchés) qui ont été notifiés pour l'ensemble des lots ainsi que du décalage dans la réalisation des jalons 1 et 2.

Sur ces bases, il est proposé de diminuer le montant de l'autorisation de programme et de voter 66 838 083,17 € de crédits de paiement pour 2020 conformément au tableau suivant :

<b>1 -AP FttH (HT)</b>	Montant réalisé	CP 2020	CP 2021	CP ultérieures
<b>157 781 000 €</b>	23 926 526,05 €	66 838 083,17 €	57 530 539,02 €	9 485 851,76 €

L'AP « résorption des zones d'ombres internet » fait l'objet d'un ajustement des crédits de paiement conformément au tableau ci-après :

<b>2 - AP ZO haut débit</b>	<i>Montant réalisé</i>	<i>CP 2020</i>	<i>CP ultérieures</i>
<b>3 600 000 €</b>	2 509 106,34 €	300 000,00 €	790 893,66 €

Le montant des crédits de paiements intègre les crédits consacrés au réseau TD-LTE construit par Nomotech, au démontage des points hauts du réseau wifi exploité par Alsatis ainsi que les aides qui pourront être accordées aux administrés au titre de l'inclusion numérique.

➤ Le budget annexe (compétence d'amélioration de la couverture téléphonie mobile) :

La section de fonctionnement est établie à hauteur de 20 000 € dont :

- 20 000 € de dépenses de fonctionnement qui correspondent aux frais d'entretien des points hauts de téléphonie mobile propriétés du syndicat ;
- 20 000 € de recettes d'investissement avec la possibilité pour le syndicat de bénéficier d'une indemnisation par l'Etat des frais qui ont été engagés dans le cadre du programme « 800 sites stratégiques ». 4 sites sont concernés (Lignières-Sonneville, Esse, Eymouthiers et Pressignac).

Le montant global de la section d'investissement est de 99 917,98 € dont :

- Pour les dépenses d'investissement, 20 000 € au titre des frais d'études - immobilisation incorporelles, 77 837,98 € au titre des travaux - immobilisations en cours et 2 080,00 € pour une opération d'ordre d'intégration des frais d'études suivis de travaux ;
- Pour les recettes d'investissement, 97 837,98 € d'excédent d'investissement constaté à l'issue du compte administratif 2019 et 2 080,00 € pour une opération d'ordre d'intégration des frais d'études suivis de travaux.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Création d'un poste d'agent de gestion administrative et de contrôleur des travaux (n° 2020-17-CS) :

Le Président indique que la mise en œuvre opérationnelle du programme d'aménagement numérique nécessite la création de deux emplois permanents notamment s'agissant :

- des missions administratives du syndicat (accueil, secrétariat...) ;
- du contrôle des travaux et du patrimoine de Charente Numérique (réseaux fibre optique et sites téléphonie mobile).

Il est donc proposé au Comité syndical de créer un poste d'agent de gestion administrative (catégorie C ou B) et un poste de contrôleur des travaux (catégorie C). M. Pierre DEBESSON précise que les postes sont aujourd'hui déjà occupés par un poste mis à disposition par le Département et par un contrat aidé. On est donc sur des créations de postes qui sont actuellement pourvus et non pas sur une augmentation des effectifs.

### **La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- RIFSEEP de la filière administrative (n° 2020-18-CS) :

Le Président rappelle que le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a déjà été voté pour la filière technique et qu'il est proposé au Comité syndical de l'étendre à la filière administrative.

M. Pierre DEBESSON rappelle qu'actuellement environ 50 % des effectifs sont mis à disposition par le Département et 50 % sont recrutés en propre par le Syndicat.

L'effectif de Charente Numérique ne comprend aucun agent de la filière administrative embauché par le syndicat et l'objectif de la délibération soumise à l'approbation du Comité syndical est de déterminer les conditions de mise en œuvre du RIFSEEP pour un agent de la filière administrative embauché directement par le syndicat.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Règlement portant sur le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres (n° 2020-19-CS) :

Les statuts stipulent que les membres du Comité Syndical continuent à siéger valablement au sein du Comité syndical de Charente Numérique, même après la perte de leur mandat électif, jusqu'à ce que les nouveaux membres soient nommés par leurs collèges respectifs.

Afin d'éviter de connaître une période sans possibilité de réunion de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), il est proposé d'introduire une clause similaire par le biais du vote d'un règlement intérieur portant sur le fonctionnement de la CAO.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- Avancement de la phase 2 (Grand Angoulême) du programme d'aménagement numérique très haut débit pour 2021/2022 (n° 2020-20-CS) :

Le SDEG16 a lancé 37 opérations de Montée en débit sur le territoire de Grand Angoulême (6 700 prises). Ont été ainsi montés en débits tous les SR (Sous-Répartiteurs) d'Orange qui étaient éligibles.

En 2017, au moment du transfert à Charente Numérique du réseau construit sous maîtrise d'ouvrage du SDEG 16, aucun dossier de demande de subvention à l'état (fonds FSN) n'avait été remis pour instruction à l'Agence du Numérique.

Il n'était pas envisageable de déposer sur la même zone un dossier dans lequel un volet concernait le financement de la Montée en Débit (MeD) et un autre volet concernait le déploiement de la fibre optique qui aurait concurrencé la MeD.

Il a donc été décidé de limiter la demande de financement au seul dossier de la montée en débit et de limiter le déploiement du FttH sur le territoire de Grand Angoulême à seulement 19 SRO sur les 40 que devra compter cet EPCI.

Il a également été décidé de reporter à une phase 2, à lancer « à l'issue de la phase 1 », le déploiement du FttH sur les 21 SRO restant. Le déroulement de la phase 1 en Charente montre la difficulté que rencontrent les deux groupements retenus à constituer un outil productif performant.

Il apparaît judicieux d'éviter que le savoir-faire qui s'est constitué dans le département ne soit dispersé sur d'autres départements à la fin de la phase 1, alors même qu'il resterait des prises à construire en Charente.

En outre, l'État a publié désormais officiellement la version « mars 2020 » du cahier des charges FSN.

Le prix à la prise des 9 000 prises de la phase 2 étant estimé dans une fourchette allant de 700 à 900 € la prise, il est clair que l'assiette subventionnable sera très faible et peut même être égale à zéro.

Avec la publication officielle de ce cahier des charges, Charente Numérique dispose maintenant de tous les éléments lui permettant de préparer la phase 2 et notamment son plan de financement.

M. Pierre DEBESSON précise que le Budget est estimé en première analyse à 8,3 millions d'euros, hors raccordements (soit + 2,2 millions d'euros sur la base de 60 % des prises raccordées. Les financeurs potentiels sont le Département, la Région, Grand-Angoulême et l'autofinancement (recettes).

Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'approuver le lancement de la phase 2 portant sur la couverture FttH des zones non desservies par la phase 1 sur le territoire de Grand Angoulême.

M. Christophe RAMBLIERE souligne l'importance de lancer cette phase 2 et d'engager le processus pour assurer la complétude FTTH sur le territoire du Grand Angoulême. Il souhaite également que les réseaux FTTO existants fassent l'objet d'action de commercialisation.

Le Président signale que, hors réseau des 3 ex CdC, des sites prioritaires vont commencer à être raccordés en fibre optique et qu'ils vont faire l'objet d'actions de commercialisation qui seront relayées par la SPL NATHD. M. Pierre DEBESSON souligne qu'il y'a des problématiques juridiques et techniques à régler avant d'envisager une commercialisation du réseau des 3 ex CdC notamment sur la partie FTTE au travers du catalogue de la SPL NATHD.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **4- Point sur le déploiement FTTH et sur la commercialisation :**

- Déploiement du réseau FttH : NRO et collecte

Un point est effectué par le Président sur les éléments d'architecture du réseau FttH en cours de déploiement. Tous les Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ont été recettés et vont être transférés pour exploitation à la SPL NATHD.

Sur 34 tronçons de collecte, 25 sont terminés (13 ont été recettés) et 9 sont en cours de réalisation. La construction du réseau de collecte devrait donc être terminée dans les prochains mois.

- Déploiement du réseau FttH : le point par groupement d'entreprises

Le Président fait un point sur le groupement AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (BES) qui est titulaire des lots 3 (Ouest), 4 (Nord-Ouest) et 1N (Grand Angoulême, La Rochefoucaud - Porte du Périgord). Les travaux avancent à un rythme convenable pour la partie collecte.

AXIONE/BES a augmenté sa capacité d'intervention en termes de création de génie civil et de remplacement de poteaux. Toutefois, la livraison de ZAPM et de sites prioritaires reste insuffisante au cours de ces derniers mois. Ceci est dû à une faiblesse dans la capacité à raccorder puis tester la fibre, qui devient visible au moment où de nombreuses ZAPM sont en phase finale de déploiement.

Le groupement n'arrive pas à passer à une phase de production industrielle. La Direction d'AXIONE a été « convoquée » le 19 février 2020. Il leur a été annoncé une application de pénalités pour un montant de 835 241 € avec des pénalités qui seront déduites des prochaines factures. Axione a été invité à revoir son planning de livraison, avec un focus particulier sur les mois de mars et avril 2020. Il est précisé que les équipes locales d'AXIONE/BES (35 personnes sur le pilotage du projet) sont en cours de restructuration.

S'agissant de RESONANCE, titulaire du lot 2 (Sud-Charente) sa capacité reste insuffisante dans le domaine des études et dans celle de la production de prises (Sites prioritaires et ZAPM complètes.) Leur encadrement projet reste insuffisant. Une première pénalité relative aux seules études leur a été notifiée le 23 juillet 2019, pour un montant de 235 200 €.

Toutefois, la livraison de ZAPM et de sites prioritaires reste très insuffisante. Depuis BG06, aucun autre Sous Répartiteur Optique (SRO) n'a été validé. Toutes les dates annoncées en septembre 2019 ont été décalées de plusieurs mois (de 3 à 6 mois minimum selon les items.) CL01 a été livré, mais pas encore validé. La situation avec RESONANCE devient problématique car il y'a à la fois un problème de qualité et de quantité au niveau des prestations qui sont effectuées.

La relation contractuelle avec RESONANCE est à la croisée des chemins.

L'entreprise a le choix entre :

- La poursuite du marché tel que notifié, sous conditions :
  - Finalisation rapide du Jalon 1
  - Implantation d'une vraie équipe projet en Charente
  - Fourniture d'un Plan d'action détaillé et crédible pour la production des Jalons 2 à 6 dans un calendrier restant inscrit dans l'échéance finale (2022).
- La résiliation amiable du marché à la fin du Jalon 2.

RESONANCE a deux mois pour formuler et étayer son choix et le cas échéant proposer un planning crédible avec un rythme de déploiement correct de la distribution.

M. Jean CARRUETTE précise que les difficultés rencontrées par les titulaires des marchés en Charente sont conjoncturelles avec 90 % des Départements qui sont en phase de déploiement, une grande tension sur le marché de l'emploi (bureau d'étude, tirage et soudure de fibre) et des tensions sur le niveau des prix pratiqués vis-à-vis des sous-traitants. La mission Très Haut Débit estime à 10 000 emplois le nombre de poste manquant dans ce secteur sur l'ensemble de la France.

- Prochaines ouvertures commerciales et sites prioritaires :

Le Président donne la liste des ZAPM qui seront ouvertes dans les prochains mois avec une seule ZAPM prévue pour le lot 2, 3 pour les lots 3 et 4 et 2 pour le lot 1N.

Il indique également les sites prioritaires qui seront ouverts en mars, avril et mai. Beaucoup de sites sont prévus au mois de juin. M. Jean-Paul ZUCCHI souhaite qu'il n'y ait pas un décalage supplémentaire et que les engagements soient tenus en juin car il y'a une demande forte des entreprises.

Le Président souligne que la principale difficulté est d'avoir un modèle de production industrielle car si les travaux sont en cours de réalisation, il est compliqué aujourd'hui d'avoir un planning où les délais sont respectés avec un rythme régulier de production des prises optiques. Une date limite a été donnée aux entreprises pour qu'elles respectent leurs engagements.

M. Pierre DEBESSON rappelle également qu'on est sur des chantiers de réalisation d'infrastructure complexes qui sont soumis à des aléas (ex : problème lié à la nature des terrains, acte de vandalisme, signature des conventions de façade...). Il sera très compliqué, face à ces aléas, de garantir une date précise de fin de chantier.

- Point commercial (à fin février 2020) :

Le Président fait un point sur les résultats commerciaux constatés sur les 3 ZAPM (5 communes : Bors, La Faye, Chantillac, La Chèvrerie, Aigre, soit 916 prises) qui sont ouvertes à la commercialisation. Orange représente près de 80 % des commandes effectuées auprès des opérateurs. Free a également ouvert en Charente et Bouygues télécom est sur le point d'arriver.

Les opérateurs alternatifs représentent environ 14,3 % de part de marché.

## 5- Questions et observations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

\* \* \* \* \*

Envoyé en préfecture le 25/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200618-2020\_21\_CS-DE

## Annexe n° 1 du procès verbal du 10 mars 2020 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : suivi des marchés

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	Observations
2020	18001	06/02/2020	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 16 : prises supplémentaires de la ZAPM CL01	Travaux	-	105 070,91 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2020	18002	11/02/2020	AXIONE (92240)	Avenant n° 1 au marché conception réalisation FttH/FttE (Lot 3 : ouest du Département)	Travaux	-	Le montant initial du marché notifié le 15 janvier 2018 était de 23 723 635,05 € HT. Le nouveau montant du marché est désormais de <b>23 850 944,80 € HT</b> (+ 127 309,75 €)	L'avenant n°1 a pour objet de compléter le Bordereau de Prix Unitaires, mettre en cohérence les liens de collecte, modifier la base de calcul du paiement de la distribution des sites prioritaires, définir le nombre de NRO, transport et SRO, SRO sites prioritaires, tronçon de collecte et ZA_SRO à déployer par jalon, ajuster le périmètre géographique, modifier le montant du marché pour sa partie forfaitaire et la décomposition par jalon, ajuster la décomposition des quotités de facturation des jalons 2 et 4
2020	18003	11/02/2020	AXIONE (92240)	Avenant n° 1 au marché conception réalisation FttH/FttE (Lot 4 : nord-ouest du Département)	Travaux	-	Le montant initial du marché notifié le 15 janvier 2018 était de 28 790 773,17 € HT. Le nouveau montant du marché est désormais de <b>29 860 532,45 € HT</b> (+ 1 069 759,28 €)	L'avenant n°1 a pour objet de compléter le Bordereau de Prix Unitaires, mettre en cohérence les liens de collecte, modifier la base de calcul du paiement de la distribution des sites prioritaires, définir le nombre de NRO, transport et SRO, SRO sites prioritaires, tronçon de collecte et ZA_SRO à déployer par jalon, ajuster le périmètre géographique, modifier le montant du marché pour sa partie forfaitaire et la décomposition par jalon, ajuster la décomposition des quotités de facturation des jalons 2 et 4
2020	18015	14/02/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 4 : prises supplémentaires de la ZAPM MB01	Travaux	-	8 372,88 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2020	18015	14/02/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 5 : prises supplémentaires de la ZAPM GS01	Travaux	-	109 378,94 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2020	18015	14/02/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 6 : prises supplémentaires de la ZAPM PZ01	Travaux	-	17 160,25 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2020	18015	14/02/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 7 : prises supplémentaires de la ZAPM PZ04	Travaux	-	23 195,33 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)

Envoyé en préfecture le 25/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200618-2020\_21\_CS-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	
2020	18015	14/02/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 8 : prises supplémentaires de la ZAPM PZ05	Travaux	-	24 767,10 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2020	18015	14/02/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 9 : prises supplémentaires de la ZAPM RF02	Travaux	-	75 477,96 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2020	18015	14/02/2020	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 10 : prises supplémentaires en Dordogne	Travaux	-	77 854,02 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2020	20001	07/01/2020	AMABIS (92342)	Fichiers HEXAVIA et HEXACLE	Fournitures	MAPA	1 465,00 € HT	
2020	20002	07/01/2020	SOBECA (17800)	Raccordement BG06 (M. VIAUD)	Travaux	MAPA	3 494,62 € HT	
2020	20003	06/02/2020	INEO (33610)	Travaux sur la commune de Boutiers-Saint-Trojan	Travaux	MAPA	4 558,97 € HT	
2020	20004	14/02/2020	SOBECA (17800)	Raccordement BG06 (M. LE BOUHELEC)	Travaux	MAPA	2 668,73 € HT	

## Annexe n° 2 du procès verbal du 10 mars 2020 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : admission (mars 2020)

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
18002	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 3)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	Ouest Charente	ALLEZ & CIE (16260)	23/01/2020	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH		36 000 € TTC
				AUNIS SAINTONGE ELECTRICITE (17100)	14/02/2020	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
18003	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 4)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	Nord Ouest Charente	GUILLEBAUD (16110)	23/01/2020	Etudes et relevés terrains FttH		500 000 € HT
				SOTEC PLANS (19100)	23/01/2020	Etudes de Génie Civil et relevés terrains FttH	+ 36 000 € TTC	60 000 € TTC
				STTP BORDET (17240)	23/01/2020	Travaux de Génie Civil	+ 300 000 € TTC	900 000 € TTC
				AUNIS SAINTONGE ELECTRICITE (17100)	14/02/2020	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
18015	Marché de conception réalisation FttH/FttE (Lot 1N)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)		ETUDES TRAVAUX D'ARMOR (22190)	23/01/2020	Etudes optiques & Génie Civil et relevés terrains	+ 180 000 € TTC	336 000 € TTC
				AUNIS SAINTONGE ELECTRICITE (17100)	14/02/2020	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
				GUILLEBAUD (16110)	23/01/2020	Etudes et relevés terrains FttH		500 000 € HT

Envoyé en préfecture le 25/06/2020

Reçu en préfecture le 25/06/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200618-2020\_21\_CS-DE

**Annexe n° 3 du procès verbal du 10 mars 2020 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : opérations permettant le déploiement mutualisé d'infrastructures de communications électroniques (de novembre 2019 à mars 2020)**

Opérateur	Convention	Secteur	Objet	Date de commande	Montant HT	Observations
ENEDIS	Convention cadre (signée le 13/07/2017)	Villegat	Travaux	19/11/2019	50 849,54 €	En cours
ENEDIS	Convention cadre (signée le 13/07/2017)	Courcome	Travaux	14/02/2020	15 887,40 €	En cours